



DIRECTION DES ROUTES
ET DE L'AMÉNAGEMENT
Agence Technique
Départementale sud-est

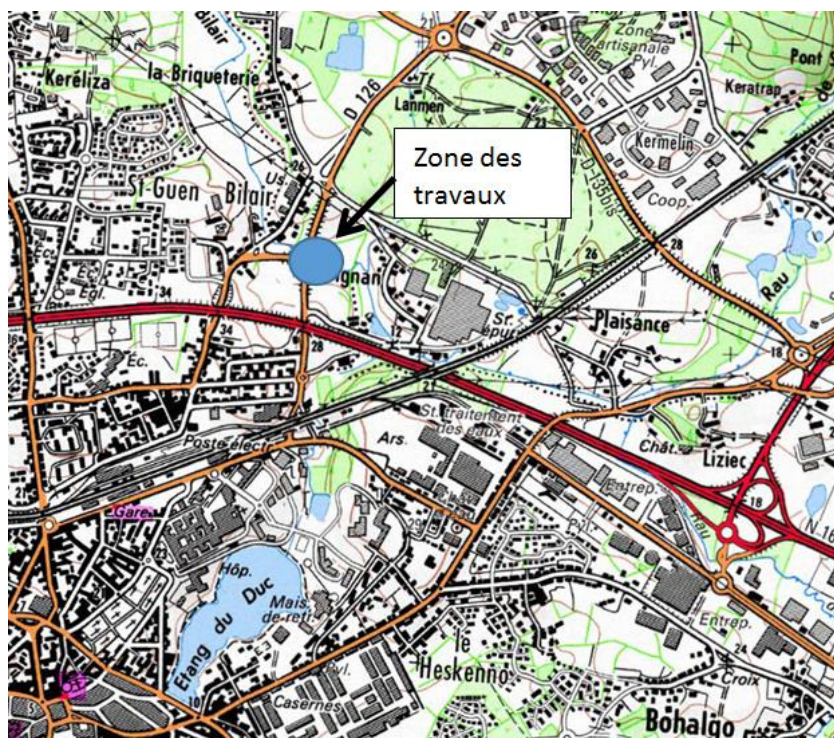
Objet de l'opération

Dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement 2020, le département du Morbihan a décidé d'aménager un giratoire au droit du carrefour de Bilaire, formé par les routes départementales n°126 et 126B situées sur le territoire des communes de Vannes et Saint-Avé. Cet aménagement permettra d'intégrer les continuités cyclables et les déplacements de transport collectif. Il anticipe la réalisation de l'aménagement du PEM de la gare de Vannes et le fort trafic attendu.

Cette opération est cofinancée par la ville de Vannes et Golfe Morbihan Vannes Agglomération pour 50 % du montant des travaux.

Ces travaux permettront d'améliorer les conditions de sécurité, ainsi que de pérenniser la structure de chaussée. La voirie sera rétrocedée à l'issue des travaux dans le domaine communal.

Plan de situation



Désignation des intervenants

Maîtrise d'ouvrage : Département du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement (suivi du chantier DRA/ATD sud-est)

Montant de l'opération en 2020: 375 000 €

Les travaux seront réalisés par l'entreprise EUROVIA Bretagne.

Durée et phasage des travaux

Les travaux commenceront à compter du 24 août prochain pour une durée prévisionnelle de 8 semaines, suivant le phasage suivant :

Phase 1 : Travaux de jour côté ouest du carrefour et maintien d'un sens de circulation dans le sens sud-nord. Les autres échanges sont basculés sur la voie de communale de Bilaire.

Phase 2 : Travaux de jour côté est du carrefour et maintien d'un sens de circulation dans le sens sud-nord. Les autres échanges sont basculés sur la voie de communale de Bilaire.

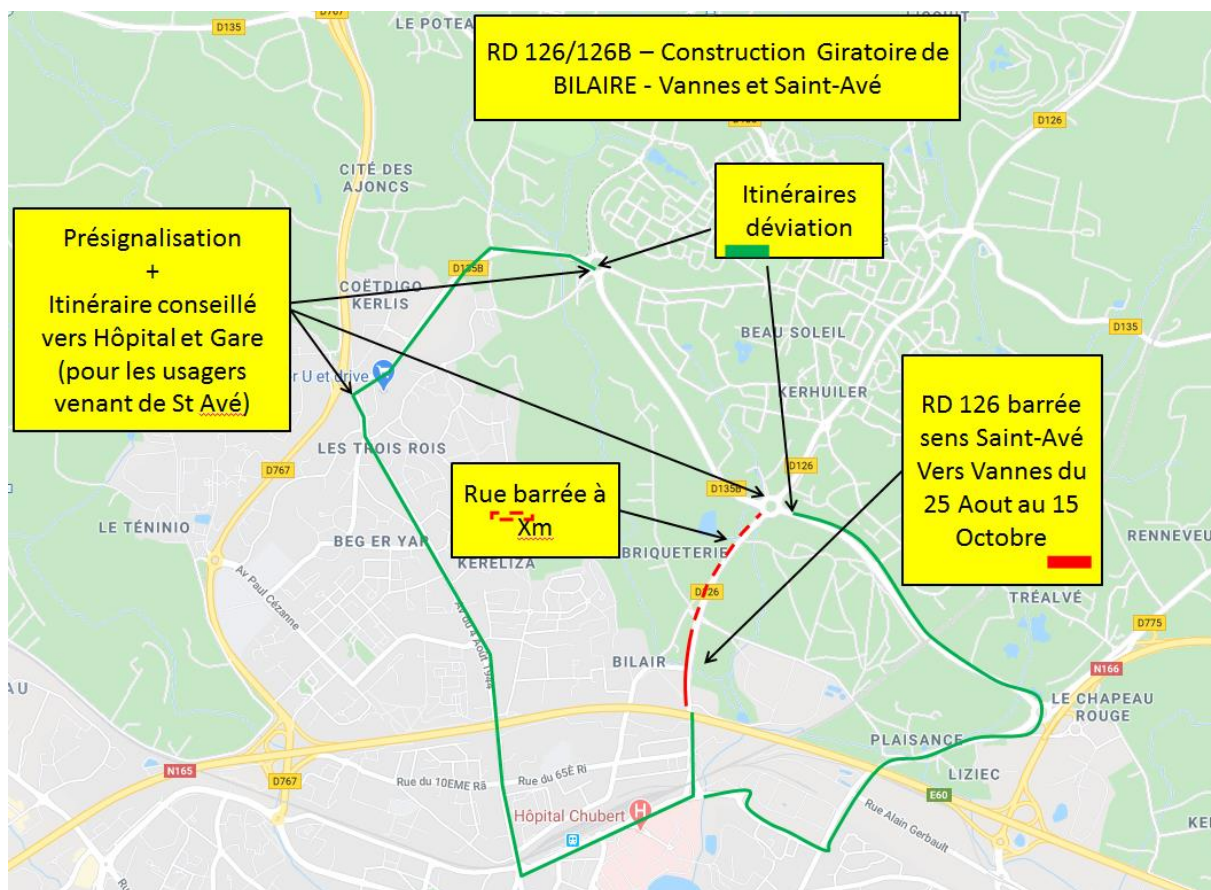
Phase 3 : Travaux de nuit pour réalisation de la couche de roulement – Fermeture complète du carrefour et maintien des échanges sur la voie de communale de Bilaire.

Phase 4 : Travaux de jour au droit du carrefour et maintien d'un sens de circulation dans le sens sud-nord. Les autres échanges sont basculés sur la voie de communale de Bilaire.

Information et déviations durant les travaux

La gestion de la circulation sera de la responsabilité des services de la direction des routes et de l'aménagement (suivi du chantier DRA/ATDSE), et l'entreprise en charge des travaux restant responsable du barriérage et de la protection de son chantier tout au long de la durée des travaux.

Pendant les travaux l'accès des riverains sera maintenu. Des difficultés de circulation sont néanmoins à prévoir lors de certaines phases de travaux.



Démarrage du chantier dans le contexte COVID19

L'ensemble de la chaîne des intervenants (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises) s'est mis d'accord sur le démarrage du chantier, conformément au guide de l'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) mis à jour le 27 mai dernier et au processus défini permettant de vérifier que toutes les conditions sanitaires étaient remplies pour permettre un démarrage de l'activité sur le site concerné (proposition entreprise).



**Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers :
restez vigilant et respecter les agents qui interviennent sur les
chantiers dans le but d'améliorer les conditions de circulation.**

Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement

Contact avec les élus ou la presse :

Davy DANO (cabinet) : 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : xavier.domaniecki@morbihan.fr

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

Message par courrier à M. le Président du conseil départemental

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

routes@morbihan.fr

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.